

L'infirmière, nouvelle auxiliaire des cabinets médicaux

L'association ASALEE développe dans le département une expérience innovante de délégation de tâches médicales à des infirmières, en matière de prévention et d'éducation à la santé.

Attention, l'acronyme s'écrit bien avec une faute d'orthographe, un « S » et non un « Z ». Le projet ASALEE (Action de Santé libérale en Equipe) piloté actuellement dans les Deux-Sèvres est une première. « *Il fait partie des treize travaux de la commission Berland, chargée auprès du ministère de la Santé d'expérimenter le principe de la délégation de tâches en médecine* », précise Stéphane Bouges, directeur de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral de Poitou-Charentes. « *Cette idée est partie d'un constat, souligne le Dr Bouges : dans l'exercice de notre métier se sont greffées de nombreuses tâches, notamment administratives et informatiques, qui nous éloignent de missions telles que la prévention, les soins de santé publique ou l'éducation du patient. Par exemple, l'incitation au sevrage tabagique, où les clients sont parfois rétifs, la diabétologie ou le dépistage du cancer du sein, qui réclament de la compétence et du temps à consacrer au patient* ».



Les médecins ont de moins en moins de temps à se consacrer aux tâches d'éducation à la santé. D'où l'idée de les déléguer à des infirmières recrutées et formées pour cela.

« *Elles ne sont pas là pour accomplir les actes habituels d'une infirmière, prise de sang ou pansements. On attend d'elles une démarche pédagogique qui s'inscrit dans le parcours de soins* ». L'expérience est actuellement tentée par trois cabinets médicaux et trois infirmières dont les salaires sont pris en charge par des fonds spéciaux. L'objectif est d'atteindre six infirmières dans une dizaine de cabinets (concernant 25 médecins) à la fin de l'année.